

Évaluation intérimaire du Mécanisme de financement structuré
Réponse de la direction
Le 18 mai 2005

Remarques d'ordre général

Le programme a connu un succès moins important que prévu, particulièrement en ce qui concerne l'exploitation des débouchés sur le marché intérieur. L'évaluation a établi que c'est dû en grande partie aux lacunes de conception du programme liées aux restrictions imposées par la réglementation fiscale. Par ailleurs, les résultats de l'évaluation sont dans l'ensemble positifs pour ce qui a trait à la gestion du programme.

Plusieurs recommandations dépassent le cadre du programme MFS : promotion du libre-échange; révisions de la réglementation fiscale; mise en place de garanties de bonne exécution; promotion de l'innovation. Cela est légitime étant donné que les recommandations sont liées au MFS par l'intermédiaire du cadre stratégique. On recommande également l'amélioration de l'administration du programme : amélioration du marketing à l'intention des armateurs canadiens et de la surveillance des retombées du MFS sur l'innovation. Pour finir, l'évaluation attire l'attention sur les lacunes du programme, notamment l'échec de l'assurance crédit et l'incapacité de proposer aux armateurs nationaux des mesures incitatives adéquates.

Recommandations et réponses de la direction

État de la construction navale au Canada et dans le monde

1. *Le gouvernement canadien devrait exercer davantage de pressions au sein des organismes commerciaux, comme l'OMC, l'OCDE et l'ALENA, pour éliminer les subventions et le protectionnisme dans le domaine de la construction navale. Il devrait tout particulièrement surveiller les tentatives entreprises par les É.-U. en vue d'élargir les dispositions de la Jones Act aux yachts et aux navires de plus petite taille.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : La Direction de la marine continuera d'envoyer des représentants aux négociations de l'OCDE et participera à l'élaboration d'un mandat de négociation pour le Canada. Elle continuera également de surveiller d'autres questions commerciales, notamment l'ALE coréenne et l'AELE (Association européenne de libre-échange) ainsi que la Jones Act aux É.-U.

Délai d'exécution : En cours

2. *On devrait examiner de près la réussite de l’Australie et des Pays-Bas à mettre sur pied des industries de construction navale viables afin de tirer de précieuses leçons en vue de développer l’industrie canadienne.*

Réponse de la direction

D’accord. Un rôle clé du MFS est d’aider les chantiers navals canadiens à exploiter des créneaux commerciaux.

Mesure de suivi : Entreprendre des études de cas comparatives tout en surveillant la réussite de l’industrie canadienne. Étudier les meilleures pratiques d’ailleurs qui peuvent s’appliquer au Canada dans le contexte de l’examen des politiques.

Délai d’exécution : Dans le cycle d’examen des politiques actuel, pendant cette année civile

Raison d’être et pertinence

3. *Industrie Canada devrait conserver le MFS en tant que mesure incitative non remboursable destinée à l’industrie de la construction navale canadienne.*

Réponse de la direction

D’accord.

Mesure de suivi : Élaborer une proposition pour renouveler le MFS.

Délai d’exécution : Dans le cycle d’examen des politiques actuel, pendant cette année civile

4. *Industrie Canada, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait étudier des moyens de veiller à ce que le traitement fiscal des bailleurs dans la construction navale soit équivalent à celui des bailleurs dans la construction routière et ferroviaire.*

Réponse de la direction

D’accord. Toutefois, la réglementation fiscale relève de la compétence exclusive du ministère des Finances.

Mesure de suivi : Aider l’industrie à exposer ses vues au ministère des Finances et au ministre de l’Industrie.

Délai d’exécution : En cours

5. *On devrait accroître les retombées du MFS pour l'industrie en apportant à la conception et à l'exécution du programme les changements qui sont recommandés dans le présent rapport.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : La direction étudie les améliorations à apporter à un nouveau programme MFS pour remédier aux lacunes de conception existantes.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile

Conception et exécution du programme

6. *Industrie Canada devrait davantage sensibiliser au MFS les exploitants de navires canadiens en établissant des liens personnels avec les décideurs en matière d'acquisitions au sein de chaque flotte. On devrait accorder une attention particulière aux personnes non membres de l'Association des armateurs canadiens. Le Ministère devrait partager avec l'industrie de la construction navale ses études de marché sur les acquisitions de navires à venir.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : On s'attachera à promouvoir davantage le programme directement auprès des exploitants de navires.

Délai d'exécution : En cours

7. *On devrait prolonger la durée du MFS au-delà de cinq ans (c.-à-d. au-delà de 2006), soit deux ou trois ans de plus au minimum, au moyen de contrats maintenant les droits acquis et signés avant la fin de la période actuelle du programme, afin de donner à l'industrie canadienne plus de temps pour améliorer sa part de marché et se constituer une bonne liste de clients de référence.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : Industrie Canada étudie la proposition de renouvellement du programme MFS qui permettra d'intervenir sur des projets examinés pendant la période du programme actuelle. En l'absence d'un tel renouvellement, il sera peut-être possible de prolonger le MFS d'un ou deux ans pour les projets actuels.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile

8. *On devrait conserver les volets « Aide à l'assurance-crédit » (AAC) et « Contribution d'assurance-crédit » (CAC). Industrie Canada et le ministère des Finances devraient créer des procédures qui faciliteront le processus de demande et Industrie Canada devrait mieux communiquer les avantages de ces volets aux chantiers navals.*

Réponse de la direction

Elle n'est qu'en partie d'accord. Sous leur forme actuelle, les volets d'assurance crédit (AAC et CAC) ne se sont pas avérés pratiques. Il faut de meilleures procédures pour rendre ces volets efficaces. Une fois qu'un programme efficace est mis sur pied, on peut informer les chantiers navals et les demandeurs de l'existence de ces volets.

Mesure de suivi : Étude de la mise en harmonie entre ces volets et les procédures améliorées dans le cadre d'un nouveau programme MFS.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile

9. *On devrait étendre le MFS à tous les travaux de réparation et de révision (R et R) et aux yachts.*

Réponse de la direction

Elle est contre le fait que le MFS devrait être étendu aux travaux de R et R. Les chantiers navals canadiens bénéficient d'avantages géographiques, de telle sorte que les mesures incitatives du MFS ne sont pas nécessaires pour obtenir les contrats de réparation et de révision. Il est néanmoins important d'appuyer les nouveaux débouchés de construction, de manière que les chantiers navals puissent rester informés et offrir les services de R et R.

Le MFS sert déjà à appuyer la construction de yachts à usage commercial.

Mesure de suivi : L'élargissement du MFS aux yachts réservés à l'usage personnel sera étudié dans le contexte d'un renouvellement du programme.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile

10. *On devrait remplacer la pratique actuelle qui consiste à déterminer l'admissibilité en demandant des cotes étrangères par un processus d'agrément de l'acheteur de navire.*

Réponse de la direction

Elle n'est qu'en partie d'accord. L'acheteur de navire doit démontrer que le MFS est nécessaire pour que le projet se poursuive dans le chantier naval canadien. Les cotes étrangères constituent de solides preuves, mais ne sont pas nécessairement les seules preuves possibles pour le démontrer.

11. *Industrie Canada devrait dire à l'industrie de la construction navale que la libération anticipée de prêts recevant de l'appui fourni dans le cadre du MFS est interdite. Industrie Canada, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait également examiner des moyens de proposer une mesure incitative aux acheteurs de navires au comptant qui ne sont pas admissibles à de l'appui fourni dans le cadre du MFS. À titre de mesures incitatives possibles à l'intention des acheteurs nationaux au comptant, on pourrait augmenter le taux d'amortissement de la DAA ou autoriser l'amortissement pendant la construction du navire.*

Réponse de la direction

D'accord. L'intégrité du programme nécessite l'existence d'un prêt consenti de bonne foi. Les demandeurs doivent savoir cela. Par ailleurs, les changements à apporter à l'amortissement relèvent de la compétence exclusive du ministère des Finances. Pour finir, de tels changements ne régleraient pas la question de savoir comment proposer une mesure incitative aux acheteurs étrangers qui paient en argent comptant.

Mesure de suivi : Aider l'industrie à exposer ses vues au ministère des Finances et au ministre de l'Industrie.

Délai d'exécution : En cours

12. *Industrie Canada devrait introduire de nouvelles mesures comme les commandes de*

nouveaux types de navires pour améliorer l'évaluation de l'innovation dans les chantiers navals canadiens.

Réponse de la direction

D'accord. Toutefois, le manque de créativité d'un projet de construction navale ne prive pas un projet du droit de recevoir de l'appui.

Mesure de suivi : On suivra l'incidence du MFS sur l'innovation (nouveaux types de navires). Dans le cadre de l'examen des politiques, on examinera également les retombées d'un programme MFS qui est davantage ciblé sur la valorisation de l'innovation et des compétences.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile

Réussite du programme

13. *Le gouvernement du Canada et les provinces pertinentes, ainsi que les sociétés d'État, comme BC Ferries et Marine Atlantic, devraient engager un programme de remplacement des navires coordonné et pluriannuel, dans le cadre duquel les chantiers navals canadiens bénéficieraient d'un traitement de faveur pour remporter les marchés.*

Réponse de la direction

D'accord. Toutefois, la politique de construction navale canadienne exige qu'il y ait un milieu concurrentiel parmi les constructeurs de navires canadiens, de manière que les armateurs publics ne soient pas indûment désavantagés par la politique. Dans certains cas, il se peut que l'appui fourni dans le cadre du MFS soit justifié pour garder le travail au Canada à un prix raisonnable pour l'acheteur.

Mesure de suivi : Discuter avec les autres intervenants, plus particulièrement le ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne, pour étudier le moyen de coordonner les marchés publics de manière à maximiser les retombées pour l'industrie tout en lui permettant de satisfaire aux exigences du gouvernement. Il s'agit ici de stabiliser la demande et de cerner et combler les lacunes en matière de capacité (et de productivité) de l'industrie.

Délai d'exécution : Cette discussion fait partie de la liste des priorités actuelles qui visent à trouver un moyen de transformer l'industrie de la construction navale.

14. *Industrie Canada devrait collaborer avec le ministère des Finances pour rendre la DAA et le MFS applicables en même temps.*

Réponse de la direction

D'accord. Toutefois, la réglementation fiscale relève de la compétence exclusive du ministère des Finances.

Mesure de suivi : Aider l'industrie à exposer ses vues au ministère des Finances et au ministre de l'Industrie.

Délai d'exécution : En cours

15. *Industrie Canada, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait envisager de renforcer les bilans des chantiers navals canadiens en offrant des garanties de cautionnement d'exécution, un peu comme le fait Investissement Québec.*

Réponse de la direction

Elle n'est pas d'accord. Pour le gouvernement fédéral, en matière d'exportations, la garantie d'exécution du marché est du ressort de la Corporation commerciale canadienne (CCC). L'appui fourni dans le cadre du MFS se limite à garantir le rendement des prêts (assurance crédit).

La question des garanties de bonne exécution pour les ventes sur le marché intérieur dépasse le cadre du MFS.

16. *Industrie Canada devrait examiner avec Exportation et développement Canada (EDC) la disposition dans la politique de la construction navale qui permet à EDC d'harmoniser les modalités de financement lorsque les concurrents pour un projet contreviennent aux lignes directrices de l'OCDE, afin de veiller à ce que les demandeurs de MFS puissent présenter des soumissions avec de l'appui concurrentiel.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : Industrie Canada continuera de collaborer étroitement avec EDC à tous les projets auxquels tous deux participent.

Délai d'exécution : En cours

17. *On devrait surveiller la Carte routière technologique de l'industrie maritime et océanique (CRT) afin de déterminer son incidence sur l'industrie de la construction navale canadienne et proposer des mesures nécessaires à l'amélioration du niveau*

d'innovation dans l'industrie.

Réponse de la direction

D'accord. La Direction de la marine, par l'entremise d'un groupe de travail, a analysé la Carte routière technologique relativement aux objectifs du Plan d'action pour les océans. On a cerné plusieurs initiatives touchant la construction navale.

Mesure de suivi : Participer au groupe de travail à l'occasion de la Phase II du Plan d'action pour les océans. Étudier d'éventuelles mesures visant à améliorer le niveau d'innovation dans l'industrie dans le contexte de l'examen des politiques actuel.

Délai d'exécution : Dans le cycle d'examen des politiques actuel, pendant cette année civile.

18. *Industrie Canada devrait informer les organisations syndicales et les chantiers navals canadiens qu'ils perdent du travail commercial en raison de leur réputation pour ce qui est du retard des livraisons et des dépassements de coûts.*

Réponse de la direction

D'accord.

Mesure de suivi : Le Comité consultatif de la construction navale et maritime industrielle (CCCNMI) est le lieu où l'on peut discuter de cette question.

Délai d'exécution : Une réunion du CCCNMI est provisoirement planifiée pour l'automne (2005).